

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 13 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt le HUIT DECEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2020.

Présents: Mesdames et Messieurs GAILLARD Matthieu, MONTAGNE Eric, ANDRÉ Charlotte, ESCUDIER Isabelle, GIMENEZ Guillaume, VIARGUES Delphine, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : VIARGUES Delphine

Création d'un emploi d'Adjoint Technique pour accroissement temporaire en raison de la crise sanitaire qui complexifie les travaux d'entretien ménager des locaux communaux et nécessitant sur certaines tâches l'intervention ponctuelle d'agents en complément. Un agent contractuel sera nommé pour la période du 10 décembre 2020 au 30 juin 2021 inclus.

Crédit relais Extension école primaire dans l'attente du versement des subventions et de la récupération de la TVA pour un montant de 270 000 € contracté auprès du Crédit Agricole sur 2 ans au taux de 0.80 %. Frais dossier 540 €.

Emprunt Extension école primaire afin de financer le reste à charge de la commune sur les travaux pour un montant de 140 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole sur 15 ans au taux de 0.85 %. Frais de dossier 300 €.

Conventions de mise à disposition de la salle culturelle La Halle et de l'équipement sportif du gymnase par la Communauté de Communes. A compter du 1^{er} janvier, la commune supportera l'ensemble des dépenses liées à l'utilisation, à l'entretien et la maintenance de ces deux équipements et la CCPLL supportera l'investissement, le tout moyennant un loyer annuel fixé à 1 200 € par bâtiment.

Convention utilisation salle de sport par le collège de Cajarc qui souhaite bénéficier de cet équipement sportif le temps de la réalisation des travaux au gymnase de Cajarc actuellement indisponible. Cette mise à disposition court du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours contre une participation sur la base d'un coût horaire forfaitaire de 8 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Renouvellement convention service protection des données personnelles avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot pour mise en conformité avec la réglementation européenne « Règlement Général sur la Protection des Données ».

Rétrocession photocopieur de l'école à la société SBS au prix de 780 € TTC.

Rythmes scolaires Les délégués des parents d'élèves, associés au corps pédagogique, ont sollicité à nouveau le conseil d'école et notre municipalité sur la question du changement de rythme scolaire à l'école publique des Grèzes de Limogne, et ce, pour la rentrée 2021-2022. Exceptionnellement, le DASEN demande une position des communes souhaitant un changement de rythme avant la fin de cette année 2020, alors que cette date butoir était habituellement plus tard dans l'année scolaire. Les investigations nécessaires, notamment un sondage auprès de tous les parents et les travaux nécessaires à la mise en place d'une solution pour le mercredi ne peuvent pas permettre de poser une décision sur un délai si court. Une dérogation à ce délai de réponse est donc obligatoire.

A la majorité il a donc été décidé que si une majorité de parents se déclare favorable à la semaine à 4 jours,

Et si un centre de loisirs (ALSH) est mis en place le mercredi durant toute la journée à Limogne, le retour à la semaine à 4 jours sera adopté.

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé du lundi 28 au jeudi 31 décembre prochain.

La séance est levée à 23h05.

Fait à Limogne en Quercy, le 10 décembre 2020

Le Maire, Matthieu GAILLARD,

